



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13/02/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 13 février 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°6-demande-subvention-DSIL

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine,
Monsieur LUNARDI Daniel, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ

Lise Adjoins

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique,
Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT
Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET
Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René

Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame LEBEAU Françoise (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique), Madame FAVARD Odile (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Madame BASSI DONNEFORT Florence (donne pouvoir à Madame FERNANDEZ Stéphanie), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	019
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	06

I - Exposés des motifs

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil municipal a sollicité, auprès de la Préfecture, une Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux réalisés sur le bâtiment du tir à l'arc. Je vous rappelle que ces travaux portent sur la création d'un pas de tir extérieur et l'adaptation des locaux pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

Le coût de ce projet était évalué à 125 000€ HT.

Le cabinet d'architecte désigné par la ville a réalisé les études et a présenté un avant-projet sommaire pour un montant de 209 000€ HT. Il convient donc de modifier notre demande de subvention afin de prendre en compte le coût de cet équipement.

Descriptif sommaire des travaux :

- Mise en accessibilité des équipements du tir à l'arc.

Coût prévisionnel des travaux : 209 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

Début des travaux : avril 2023.

Durée prévisionnelle des travaux : 3 mois

Plan de financement prévisionnel :

Montant prévisionnel HT des travaux	209 000 €
Montant prévisionnel HT des études	25 000 €

DSIL 40 % sur travaux	83 600 €
FST AA sur travaux	37 500 €
Autofinancement Commune sur HT	112 900 €

II - Considérants et références juridiques

Vu les critères d'éligibilité à la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local,
Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) : Madame MANSE Corinne, Monsieur GAMBART René mandataire de Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René

Rapporteur : **Monsieur Frédéric SAINT-BEAT**

SOLLICITER : auprès de la Préfecture, une dotation de soutien à l'investissement public local, catégories Mise aux normes et sécurisation des équipements publics, au taux de 40% pour la mise en accessibilité des locaux existants et du nouveau pas de tir, du bâtiment du tir à l'arc.

PRÉCISER : que cette délibération annule et remplace la n° 2022-62-005 du 15 décembre 2022.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie RELLA

Mme Pascale Luguët